

sont livrés à eux-mêmes sans que personne se charge de les rappeler au devoir. Nous connaissons de ces mères de famille qui non seulement favorisent à leur foyer l'étude de leurs enfants, mais ne laissent pas ceux-ci partir pour la classe sans s'être assurées par elles-mêmes ou par une sœur aînée, que les leçons sont bien sues, et que le devoir a été fait en entier. Ces mères sont presque toujours récompensées par le succès constant de leurs enfants.

\*  
\* \*

Il est aussi à souhaiter que les parents s'enquièreient de temps à autre de la conduite, du travail et des succès de leurs enfants. C'est pour les renseigner sur ces divers points que, dans presque toutes les institutions, on leur donne des bulletins sur lesquels sont inscrites les notes méritées. Ces bulletins ne doivent pas rester lettre morte ; il importe que les parents en prennent connaissance, et qu'ils s'en servent pour stimuler et encourager leurs enfants, et au besoin les réprimander et les exhorter à mieux faire.

De plus, il leur faut bien reconnaître que la perfection n'est guère le partage des écoliers ; qu'ils sont même souvent remplis de défauts peu graves à leur âge, mais qui demandent à être corrigés si on ne veut pas qu'ils deviennent des vices impossibles à déraciner. Pour cela, le maître, dépositaire de l'autorité paternelle, emploie les moyens à sa disposition ; il use quelquefois de la rigueur. Ce n'est pas pour son plaisir qu'il en vient à cette extrémité, mais pour remplir un devoir qui l'oblige d'être sévère à l'égard d'un enfant paresseux ou indocile et susceptible de s'amender. Il veut lui faire du bien en le punissant. C'est en ceci surtout que le concours des parents doit être assuré à celui qu'ils ont chargé d'élever